



## CONSULTATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

### Mise en contexte

La région Côte-Nord compte parmi ses principaux défis pour ne pas parler de graves problématiques :

1. Une dévitalisation importante de son territoire par un exode de sa population et une grande difficulté à attirer les jeunes familles et la main d'œuvre pour ses entreprises.
2. Selon les données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2017, 15,6% des enfants nord-côtiers à la maternelle 5 ans présentaient une vulnérabilité au plan cognitif et langagier, un taux fortement supérieur à celui de l'ensemble du Québec.
3. Un taux de maltraitance de ses enfants 3 fois plus élevé qu'ailleurs au Québec.

Le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance constitue un instrument fondamental au développement économique et à la prospérité de tout territoire et, donc, un levier essentiel à la région Côte-Nord pour espérer endiguer la dévitalisation de ses municipalités.

Aussi, un réseau de services de garde éducatifs accessible constitue un extraordinaire facteur de protection pour les tout-petits vulnérables et leur famille.

### Axe 4

#### MIEUX JOINDRE LES ENFANTS DE FAMILLES VULNÉRABLES

Comment favoriser l'accès aux services de garde éducatifs des enfants vulnérables ou provenant des milieux défavorisés ?

À maintenir

- Les familles qui bénéficient de l'aide financière de dernier recours ont un accès aux SGEE à temps plein, et ce, sans avoir à payer la contribution parentale.

À réviser

- En 2005, le Ministère a ajouté la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins (MES).  
→ Prévoir une aide financière pour les enfants non handicapés, qui présentent néanmoins des besoins particuliers et peuvent avoir besoin d'un accompagnement particulier ou de services adaptés (par exemple, les enfants vivant des situations transitoires difficiles ou ayant des problèmes de comportement).
- En vertu de l'entente-cadre signée à cette fin, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux peuvent également réserver jusqu'à 5% des places d'un SGEE subventionné pour les enfants pour qui il serait avantageux de fréquenter un SGEE. Pour éviter qu'ils soient pénalisés financièrement lorsque la place est inoccupée, le Ministère verse aux SGEE concernés une allocation compensatoire.  
→ Augmenter à 10% le nombre de places réservées aux enfants vulnérables.
- Le Ministère a signé, en 2002, une entente-cadre avec plusieurs partenaires des services de garde et du réseau de la santé et des services sociaux pour favoriser l'accessibilité aux SGEE des enfants les plus vulnérables, dont les enfants à risque de négligence et les enfants présentant des besoins particuliers.  
→ Cette entente est à réviser. Surtout en ce qui concerne la collaboration entre les SGEE et le réseau de la santé et des services sociaux afin que les SGEE puissent disposer des ressources nécessaires pour soutenir le développement global harmonieux et l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers. Pour ce faire, considérer comme un partenaire privilégié et

important le réseau des SGEE dans le déploiement du programme Agir tôt par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

→ Que l'accès des enfants vulnérables soit prévu dans la politique d'admission des SGEE.

→ Que du support et du temps de préparation pédagogique soit prévu dans l'horaire de travail des éducatrices.

Comment mieux renseigner les familles en situation de vulnérabilité sur les services disponibles (offerts en SGEE, HGC, organisme communautaire Famille [OCF], centre de pédiatrie sociale en communauté [CPSC]) et bien les accompagner selon leurs besoins ?

- Les organismes et établissements doivent mieux connaître, entre eux, les services disponibles et les mécanismes de référencement pour proposer et accompagner les familles vulnérables vers les services pouvant leur venir en aide.
- Le personnel de Services Québec, en particulier, doit bien connaître l'offre de services de son territoire.

## **AUGMENTER LES SERVICES ADAPTÉS AUX ENFANTS QUI PRÉSENTENT DES BESOINS PARTICULIERS**

Comment faciliter l'adaptation des services et du milieu de garde selon les besoins de l'enfant ?

Revoir l'entente-cadre en incluant tous les partenaires en mesure de mettre à la disposition des SGEE les ressources nécessaires pour soutenir le développement global harmonieux et l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers. Pour ce faire, considérer comme un partenaire privilégié et important le réseau des SGEE dans le déploiement du programme Agir tôt par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour mieux répondre à des besoins particuliers d'enfants, devrait-on envisager des modalités qui permettraient de former des groupes distincts au sein même des SGEE ?

En ce qui concerne les enfants dont l'intégration demande des adaptations déraisonnables pour être réalisées en SGEE, devrait-on envisager la possibilité de soutenir l'ouverture de SGEE spécialisés, dont les services seraient adaptés aux besoins de ces enfants ?

À notre avis, non.

Si l'entente-cadre est révisée de façon à appuyer les SGEE quant aux ressources requises pour accompagner les enfants en besoins particuliers, il est permis de poursuivre l'objectif d'égalité des chances pour tous les enfants.

## **LE MINISTÈRE, LE RÉSEAU DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET LES ACTEURS MUNICIPAUX : UN PARTENARIAT À RENFORCER**

Comment les municipalités et les MRC peuvent-elles mieux soutenir le développement de SGEE sur leur territoire ?

Les municipalités doivent-elles davantage investir financièrement dans les projets de services de garde sur leur territoire ?

Les SGEE contribuent à la fois au bien-être des familles et à l'activité économique d'une communauté. Ils font partie des indicateurs pour mesurer la qualité de vie générale d'un milieu. Ils contribuent à l'occupation du territoire, à la vitalité des communautés et ils constituent un levier d'attractivité et de rétention des jeunes familles. Les municipalités ont donc tout intérêt à être partie prenante de leur essor.

Leur investissement financier ne doit surtout pas se limiter à de l'argent, des subventions. L'investissement d'une municipalité ou d'une MRC doit surtout se manifester dans un leadership fort et assumé pour mobiliser tous les partenaires de la localité à offrir à ses citoyens tous les services attendus par les familles qui y vivent (CISSS, Centre de services scolaires, réseau SGEE, maisons des aînés, etc.) dont les services de garde éducatifs à l'enfance.

1. Établir un canal de communication privilégié avec, non seulement les acteurs du milieu de la petite enfance sur leur territoire mais aussi tous les organismes et établissements ayant comme mission des services à la famille, en désignant un porteur du dossier parmi les élus ou dans l'appareil administratif, et les SGEE.

2. Que ses trois premiers mandats soient de :

- Revoir la politique familiale municipale ou les politiques familiales de la MRC ;
- Supporter les Bureaux coordonnateurs des services de garde éducatifs en milieu familial afin de recruter, supporter des responsables de garde en milieu familial (RSG) et en valoriser la contribution.

Le réseau nord-côtier a perdu près de 500 places en milieu familial ces dernières années, ajoutant à la problématique d'accès déjà existante. La maternelle 4 ans est venue ajouter à la problématique d'accès, surtout dans les plus petites municipalités. Les milieux familiaux ne pouvant accueillir plus de 2 poupons, ont besoin de pouvoir accueillir des enfants de 3 et 4 ans pour compléter leur groupe. La création de la maternelle 4 ans aura eu pour effet d'entraîner la fermeture de milieux familiaux dans les plus petites municipalités et, donc, d'ajouter aux facteurs de dévitalisation.

Or, les services de garde éducatifs en milieu familial, en plus de constituer un formidable facteur de protection pour les tout-petits, les RSG, en plus d'accompagner les tout-petits dans leur développement, peuvent jouer un rôle très important auprès de parents vulnérables, en gagnant leur confiance et devenant un support très important pour eux.

- Étudier de quelle façon le milieu municipal pourrait contribuer à l'amélioration des connaissances et anticiper les besoins territoriaux en matière de services de garde à la petite enfance ?

Le milieu municipal doit prendre le leadership pour l'évaluation des besoins pour sa population et ses entreprises.

#### Faire preuve de vision pour la quarantaine de petites municipalités de la région

##### **Une réelle Maison de la famille**

Dans une région comme la Côte-Nord, étant donné son vaste territoire et sa faible densité de population, il faut faire preuve de vision, à défaut de quoi, plusieurs de ses municipalités vont mourir peu à peu. Comme c'est déjà le cas d'ailleurs pour certaines d'entre elles qui vont perdre leur école, faute de jeunes familles. Et la fermeture d'une école amène, inexorablement, la mort du village.

Aussi, en Côte-Nord, on ne peut traiter séparément de services de garde éducatifs, de services scolaires, de maisons des aînés, de services de proximité, etc. Il faut faire preuve de vision et, surtout, optimiser, amalgamer l'offre de services.

Notre proposition est à l'effet que, pour tout nouveau projet de développement (CPE, projet économique d'installation de nouvelles entreprises, maison des aînés, etc.) dans les petites municipalités, la municipalité ou la MRC étudie les possibilités de centraliser en un même endroit, accessible pour tous ses résidents, tous les services à la famille. Qu'il s'agisse d'un bâtiment désaffecté ou d'une école abandonnée par exemple, réaménager ce lieu pour y regrouper tous les services à la famille :

- CPE
- Classes (souvent peu nombreuses et multi niveaux)
- Maison des aînés
- Organisme communautaire famille
- Services de proximité
- Bureau pour les intervenants du CISSS de passage dans la municipalité
- Salle communautaire multi usage
- Etc.

Un constat révélé par toutes les Alliances de bienveillance, sans exception, est à l'effet que les organisations travaillent en silos. Une réelle **Maison de la Famille** favoriserait un meilleur partenariat entre les établissements et organismes et un meilleur support aux familles vulnérables.

Par ailleurs, seulement en considérant les employés qui y travailleraient, la municipalité attirerait chez elle une quinzaine de travailleurs minimalement et leur famille. Un plus au plan économique pour la municipalité, un plus pour la qualité de vie de ses citoyens et une formidable force d'attraction et de rétention de sa population.  
Un projet pilote pourrait-il être possible ?